

Je verse le montant de ma cotisation sans tarder sur le compte du club  
au nom du RCA Spa avec mon NOM et PRENOM en communication.

**Numéro de compte IBAN : BE15 9530 5196 9030**

- **160€** pour les athlètes piste (athlétisme).
- **145€** /athlète pour les familles avec deux athlètes affiliés au club.
- **135€** /athlète pour les familles avec trois athlètes affiliés au club.
- Forfait de **450€** pour les familles avec quatre athlètes ou plus affiliés au club.
- **50€** pour les coureurs hors stade (route, jogging, trails ...).

Je m'engage également à transmettre au secrétaire une attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site du club (rcaspa.be). Celle-ci est à compléter par mes soins. Je peux, si je le souhaite, y joindre un certificat médical complété par mon médecin de famille.

L'inscription ne sera effective qu'une fois le montant exact versé sur le compte du club ainsi qu'après réception de l'attestation sur l'honneur ou du certificat médical.

Sans cela, aucun dossard pour la saison 2023/2024 ne sera commandé.

**Pour les nouveaux membres**

En plus de ces démarches, il faudra compléter un carton d'affiliation à la ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA). Ceci vous permettra d'être couvert par leur assurance et permettra également de recevoir le dossard 2024, obligatoire pour la participation aux cross et compétitions tout au long de la saison. Ce carton ne sera généré qu'après paiement de la cotisation et remise de l'attestation sur l'honneur. Même si cela peut paraître fastidieux, il est très important de se tenir en ordre administrativement afin d'éviter les pépins en cours d'année.

**Les membres qui ne seront pas en ordre pour le 01/12/2023 se verront refuser l'accès aux entraînements**

Le secrétaire reste à votre écoute si vous avez la moindre interrogation sur ces différentes démarches -> [secretariat@rcaspa.be](mailto:secretariat@rcaspa.be)